



Pantin le 15 février 2022

Communiqué

JARDIN DES VERTUS -AUBERVILLIERS-

Le 10 février 2022 la Cour Administrative d'Appel de Paris a reconnu l'illégalité du classement des jardins des Vertus en zone urbaine par le PLUI de Plaine Commune.

Elle reconnaît une double illégalité :

- 1- L'urbanisation d'un hectare de jardins représente une superficie « trop importante » pour être compatible avec le SDRIF,
- 2- Le classement des jardins en Zone U Mixte (R+5) est incohérent avec les objectifs du PLUI visant à la préservation de la biodiversité sur le site du fort d'Aubervilliers. Cette Zone doit impérativement être protégée.

La CAA estime que l'urbanisation de cette partie, non concernée par la Gare et la Piscine, est excessive et doit être réduite, **Plaine Commune est sommées d'engager des modifications sous 4 mois.**

Un hectare de jardin est toujours menacé. L'arrêt de la CAA invite à redéfinir le périmètre de préservation des jardins dans une proportion « strictement nécessaire » afin d'éviter une urbanisation trop importante !! Les pouvoirs publics sont devant leurs responsabilités ! **La suspension des travaux est nécessaire, à ce jour le bétonnage continue sur les jardins, les élus interpellés méprisent le droit.**

Mais la tentation spéculative est toujours là, la vigilance doit être de mise. D'autant que les compensations de jardins se feraient par destruction d'espaces boisés leur faune et biodiversité dans l'enceinte du Fort. Ces reniements sont lourds de conséquences pour l'engagement collectif nécessaire pour permettre de « produire et consommer autrement »

GARE DE BONDY, LIGNE 15 :

Un aménagement contraire aux intérêts des habitants et une destruction de pavillons à Bondy, NEUF ASSOCIATIONS ET COLLECTIFS PORTENT UN RECOURS GRACIEUX AUPRES DU PREFET.

A l'été 2020, 25 familles de Rosny sous-bois découvraient, par simple courrier, qu'ils allaient être expulsés de leur maison pour le chantier de la ligne 15 du Grand Paris Express.

Depuis, la colère contre la Société du Grand Paris, s'est amplifiée et a gagné Bondy.

Expulsés pour laisser place au stockage de déblais du chantier, l'implantation d'une centrale à béton et d'une base de vie pour les travaux de cette gare.

Ciblant, l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2021 qui redessine la déclaration d'utilité publique de la ligne 15, neuf associations et collectifs (dont le MNLE -93) sont à l'origine d'un recours gracieux déposé le 1^{er} février 2022 auprès du préfet pour : « **Insuffisances de l'étude d'impact, lourdes lacunes qui en découlent concernant l'information du public, impacts à venir non mesurés** ».

Les riverains s'alarment aussi du « sacrifice » de la crèche Janusz-Korczak. En effet les gravats seront manipulés « sous le nez » des enfants, c'est un problème sanitaire associant le bruit et les poussières. Ils regrettent que les solutions alternatives proposées, notamment l'utilisation de friches et le transport des gravats par voies ferrées, ne soient pas retenues à la place de la destruction des pavillons.

Par leurs simulacres de concertation et de démocratie la société Grand Paris, les pouvoirs publics et aménageurs (Solidéo) portent l'entière responsabilité dans ces deux conflits. SGP & Solidéo imposent des destructions que rejettent les populations, elles sont contraires aux alertes des chercheurs du GIEC sur le climat, à l'accord de Paris et à une bonne qualité de vie.